

RCS : PERPIGNAN

Code greffe : 6601

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PERPIGNAN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 00832

Numéro SIREN : 832 267 702

Nom ou dénomination : GEXTERNA

Ce dépôt a été enregistré le 07/02/2024 sous le numéro de dépôt A2024/001075

GEXTERNA
Société par Actions Simplifiée
Capital Social : 1 000 Euros
Siège Social : 16 boulevard Frédéric Mistral
11000 NARBONNE
RCS NARBONNE : 832 267 702

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PROCES-VERBAL

Le 21 décembre 2023 à 14h00, les actionnaires de la société SAS GEXTERNA se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire audit siège social au 16 Boulevard Frédéric Mistral à NARBONNE (11100), et par visioconférence sur la convocation régulière qui leur a été faite.

L'assemblée est présidée par Monsieur Alejandro GARCIA

Le Président constate que tous les actionnaires sont présents ou représentés, totalisant 1000 actions sur les 1000 composant le capital social.

Le Président déclare que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut donc délibérer et prendre toute décision ordinaire.

Le Président rappelle à l'assemblée l'ORDRE DU JOUR :

- Rémunération du président,
- Augmentation rémunération du directeur général
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités
- Questions diverses

La discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Résolution n°1 – REMUNERATION DU PRESIDENT

L'assemblée décide d'allouer une rémunération au Président à hauteur de 500€ (cinq cents euros) net mensuel. En outre, les frais engagés par la gérance pour le compte de la société pourront être remboursés sur justificatifs.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

Résolution n°2 – REMUNERATION DIRECTEUR GENERAL

L'assemblée décide de modifier la rémunération du Directeur Général pour la voir fixer à compter de ce jour à la somme mensuelle nette de 2000 € (*deux milles euros*). En outre, les frais engagés par la gérance pour le compte de la société pourront être remboursés sur justificatifs.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

GEXTERNA

Société par Actions Simplifiée
Capital Social : 1 000 Euros
Siège Social : 16 boulevard Frédéric Mistral
11000 NARBONNE
RCS NARBONNE : 832 267 702

Résolution N° 4 – POUVOIRS

L'assemblée des associés confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal constatant la présente délibération en vue de toutes formalités devant être effectuées

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, l'assemblée est levée ce jour à 14h30.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Le Président

Alejandro GARCIA

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alejandro Garcia', is written over a large, hand-drawn oval. The signature is fluid and cursive.